# Établissement Public Territorial 12
# Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

**ARRETE n°2016_0001 en date du 21 mars 2016**

**Objet : Urbanisme - Ville de Juvisy-sur-Orge**
**Enquête publique conjointe du lundi 11 avril au mardi 17 mai 2016 portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, la révision du Règlement Local de Publicité ainsi que la modification des périmètres de protection des monuments historiques.**

Le Président de l'Établissement Public Territorial,

Vu le code générale des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.134-9, L.123-10, R123-19,

Vu le code de l'environnement notamment le chapitre III du titre II du livre Ier, notamment les articles L.123-2 et L.123-10, et l'article R.123-8,

Vu le code du patrimoine notamment les articles R 621-94 et R 621-95,

Vu le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté par délibération du Conseil municipal de Juvisy-sur-Orge en date du 16 décembre 2015,

Vu le projet de Règlement local de publicité (RLP) arrêté par délibération du Conseil Municipal de Juvisy-sur-Orge en date du 16 décembre 2015,

Vu le rapport et la proposition de modification des périmètres des monuments historiques présentés par le Préfet de l'Essonne en date du 23 décembre 2015,

Vu la décision n°E16000012/78 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles en date du 17 février 2016 désignant Monsieur CRINE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur LOUVRIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Vu les délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Juvisy en date du 4 février 2016,

Vu les délibérations du Conseil Territorial de l'EPT12 en date du 26 janvier 2016,

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme qui comprend :

- la note de présentation mentionnée par l'article R.123-8 du code de l'environnement,
- la mention des textes régissant l'enquête publique, de la place de cette enquête dans la procédure de révision du PLU, des décisions pouvant être adoptées après l'enquête et des autorités compétentes pour prendre ces décisions,
- le rapport de présentation, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le plan de zonage et les pièces graphiques, les annexes,
- le bilan de la concertation,
- la décision de dispense d'une évaluation environnementale de la DRIIE,
- les avis des personnes publiques associées,
- le porter à connaissance de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
091-249100496-20160322-2016_0001-AR
Date de télétransmission : 22/03/2016
Date de réception préfecture : 22/03/2016

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la révision du Règlement Local de Publicité qui comprend :

- la note de présentation mentionnée par l'article R.123-8 du code de l'environnement,
- la mention des textes régissant l'enquête publique, de la place de cette enquête dans la procédure de révision du RLP, des décisions pouvant être adoptées après l'enquête et des autorités compétentes pour prendre ces décisions,
- le rapport de présentation, le règlement, le plan de zonage et l'arrêté portant délimitation des contours de l'agglomération,
- le bilan de la concertation,
- l'avis de la CDNPS
- les avis des personnes publiques associées,
- le porter à connaissance de l'Etat.

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la modification des périmètres de protection des monuments historiques qui comprend

- la note de présentation mentionnée par l'article R.123-8 du code de l'environnement,
- la mention des textes régissant l'enquête publique, de la place de cette enquête dans la procédure de modification des périmètres de protection, des décisions pouvant être adoptées après l'enquête et des autorités compétentes,
- le rapport de présentation et le projet de périmètre modifié de protection des monuments historiques proposé par le Préfet de l'Essonne dans le cadre de la procédure de révision du PLU,
- la délibération du conseil municipal de Juvisy approuvant la proposition de modification.

**ARRETE**

**Article 1 : objet de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique conjointe **du lundi 11 avril au mardi 17 mai inclus** relative :

- au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme,
  et
- au projet de Règlement Local de Publicité
  et
- à la modification des périmètres de protection des monuments historiques sur proposition du Préfet de l'Essonne

**Article 2 : désignation du commissaire enquêteur**

Monsieur Serge CRINE, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Versailles

Monsieur Michel LOUVRIER, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant

**Article 3 – siège de l'enquête**
Le siège de l'enquête publique est fixé en l'Hôtel de ville de Juvisy sur Orge 6 rue Piver

**Article 4 : modalités de mise à disposition du public**
Les pièces des dossiers du projet de révision du PLU, du projet de révision du RLP et de la proposition de modification des périmètres de protection des monuments historiques ainsi que les 3 registres d'enquête associés seront tenus à la disposition du public à l'Espace Marianne – 25 Grande-Rue à Juvisy sur Orge pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

. de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 les lundi, mercredi et vendredi
. de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le mardi
. de 14h00 à 17h00 le jeudi après midi
. de 9h00 à 12h00 le samedi matin

**A l'exception du jeudi 5 mai, du vendredi 6 mai, du samedi 7 mai et du samedi 14 mai 2016**

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions pour chaque dossier sur chaque registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur (1registre pour chaque dossier) ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête :

- Hôtel de Ville monsieur le commissaire enquêteur, enquête PLU/RLP/MH, service aménagement urbain - 6 rue Piver 91 260 Juvisy sur Orge

Les dossiers sont également consultables sur le site de la Ville de Juvisy-sur-Orge : www-juvisy.fr

**Article 5 : identification de la personne responsable du projet PLU et RLP**
Depuis le 1er janvier 2016, l'EPT12 assure la compétence PLU.
Les procédures de révision du PLU et RLP ayant été engagées par délibération du 2 décembre 2014, le conseil territorial a délibéré en date du 26 janvier 2016 pour poursuivre les procédures engagées avant le 1er janvier 2016

**Article 6 – identification de la personne responsable du projet de modification des périmètres de protection des monuments historiques**
Le préfet du département de l'Essonne

**Article 7 : informations environnementales**
Sont jointes au dossier d'enquête publique PLU :

- Les données environnementales se rapportant à la révision du PLU sont présentées dans un rapport de présentation spécifique intitulé « justification et impacts sur l'environnement »

- La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 10 décembre 2015 dispensant d'une évaluation environnementale.

**Article 8 : permanences du commissaire enquêteur**
Monsieur le Commissaire Enquêteur sera présent à l'Espace Marianne pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

| Dates | Horaires |
|---|---|
| Mardi 12 avril | 16h00 – 19h00 |
| Samedi 16 avril | 9h00 – 12h00 |
| Mercredi 4 mai | 9h00 – 12h00 |
| Mardi 10 mai | 14h00 – 17h00 |
| Mardi 17 mai | 16h00 – 19h00 |

**Article 9 : dispositions à prendre à la clôture de l'enquête**
A l'expiration du délai d'enquête, les 3 registres seront remis sous 24 heures au commissaire enquêteur et clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de 8 jours à réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur communique au responsable du projet les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse.

Le commissaire enquêteur transmettra au Président ses rapports et ses conclusions motivées pour chacune des 3 enquêtes dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête

**Article 10 : diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**
Les copies du rapport et des conclusions, pour chacune des 3 enquêtes, seront tenues et mises à disposition du public en mairie de Juvisy sur Orge (Espace Marianne – 25 grande rue) pendant 1 an aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 11 : mesures de publicités**
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête conjointe sera publié 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci et dans les 8 premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département de l'Essonne à savoir :
- Le Républicain
- Le Parisien

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à enquête publique avant l'ouverture de l'enquête pour la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion

Cet avis ou l'arrêté d'enquête sera affiché dans les panneaux administratifs de la ville de Juvisy-sur-Orge 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci

Une information paraîtra également sur le site internet de la Ville de Juvisy sur Orge http://www.juvisy.fr

**Article 12 : décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête publique**
Les dossiers qui seront soumis aux organes décisionnels seront éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur

- ➔ délibération du Conseil Territorial de l'EPT 12 portant approbation du PLU
- ➔ délibération du Conseil Territorial de l'EPT 12 portant approbation du RLP (annexe du PLU)
- ➔ arrêté préfectoral décidant de la modification des périmètres de protection des monuments historiques prise par arrêté du Préfet du Département (annexe du PLU)

**Article 13 :** Le présent arrêté sera notifié :
- au représentant de l'État,
- à Monsieur le Maire de Juvisy-sur-Orge,
- à Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 21 mars 2016

Le Président de l'Établissement Public 12,
Territorial Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont,
Michel Leprêtre

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peur faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
091-249100496-20160322-2016_0001-AR
Date de télétransmission : 22/03/2016
Date de réception préfecture : 22/03/2016